

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Claude FERRATO

Secrétaire de séance :

N° 12 LONSTECHNORD : faculté de substitution au bénéfice de la SCI ABBO pour la vente du lot n°9 à la Société Loubzens

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°11 en date du 28 mars 2024, le Bureau Exécutif de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé de vendre les parcelles cadastrées section AC n°665 et n°680, sises rue Nikola Tesla sur la commune de Lons, constituant le lot n°9 du lotissement d'activités économiques dit Lonstechnord, d'une superficie totale de 2201 m² au prix de 70 € HT/m² soit 154 070 € HT.

La transaction étant soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) immobilière au taux de 20 %, soit une TVA de 30 814 €, le montant total de la transaction s'élève à 184 884 € TTC.

Dans le cadre de cette transaction, la SCI ABBO souhaite bénéficier d'une faculté de substitution pour acquérir ledit bien immobilier pour le compte de la Société Loubsens aux conditions décidées par délibération susvisée.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider d'accorder une faculté de substitution à la SCI ABBO pour acquérir, au profit de la Société Loubsens, les parcelles cadastrées section AC n°665 et n°680 constituant le lot n°9 du lotissement d'activités économiques Lonstechnord aux conditions décidées par délibération du Bureau Exécutif n°11 en date du 28 mars 2024 ;

2. Autoriser M. le Président à signer tout acte ou tout document relatif à ladite transaction.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU